

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Procédure de sélection temporairement accélérée pour le Centre de crise national et les centrales d'appels urgents et de secours

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal permettant respectivement au Centre de crise national et aux centrales d'appels urgents et de secours d'engager des collaborateurs par le biais d'une procédure temporairement accélérée.

Compte tenu de la nécessité de recruter rapidement du personnel supplémentaire au sein du Centre de crise national, le Conseil des ministres du 24 mars 2023 a pris la décision de principe de permettre temporairement – du 30 juin 2023 au 30 septembre 2023 inclus – de procéder à un recrutement contractuel accéléré.

Les projets d'arrêté royal ont ainsi pour vocation de mettre en œuvre cette décision.

Les projets seront transmis pour avis au Conseil d'État après concertation syndicale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be